

**L'évènement DSK dans la tourmente médiatique. Entre « affaire judiciaire » et « cas pathologique ». Formes de récit et imaginaires sociaux**

---

**Patrick CHARAUDEAU**  
Université Paris XIII, LCP

---

La complexité d'une telle affaire qui est souvent réduite, pour des raisons dites de compréhension, voire de dramatisation, à des récits ou des explications simplistes mais jugées efficaces en termes d'audience populaire, invite à la modestie dans l'étude. D'ailleurs, aucune analyse, serait-elle scientifique, ne peut prétendre rendre compte de la totalité d'un phénomène social. En revanche, chaque discipline peut apporter un éclairage sur celui-ci, comme tribut rendu à l'intelligibilité des faits de société. Au regard des phénomènes de langage et de communication, les questions qui se posent sont : quelles narrations de l'évènement sont mises en scène par les médias ; quels imaginaires collectifs sont mobilisés ; quelles opinions se forment au regard de ces traitements. Le rôle de l'analyste des discours est de faire surgir la multiplicité des effets de sens possibles.

Il s'agit ici de mettre en évidence certains des discours – leur mode d'organisation et leur contenu – qui ont circulé à propos d'un évènement particulier dans ce que Régis Debray (1994 : 40) appelle la « médiasphère », mais qu'il faut compléter par la « logosphère » (*ibid.* : 207), dans la mesure où la première est le support des paroles (et images) qui sont portées à la connaissance du public, et la seconde le lieu du déploiement et de la mise en commun des paroles qui ont un temps envahi l'espace public. L'ensemble de ces paroles qui *s'épanchent* dans cet espace ont cette caractéristique d'être données en partage<sup>1</sup> et de témoigner d'un certain état des imaginaires sociaux sans que l'on puisse toujours en détecter l'origine énonciative.

Pour cette analyse, on s'appuie plus particulièrement sur un corpus de presse, avec ses analyses, ses commentaires, ses tribunes, et la façon dont les journaux se sont faits l'écho des déclarations et des débats entendus dans les émissions de radio et de télévision. Mais on a eu recours également à un corpus oral de réflexions glanées ici et là, particulièrement des paroles prononcées lors d'une journée d'étude organisée par le Laboratoire de Communication et Politique du CNRS, en novembre 2011. On a entendu dans cette rencontre des paroles de journalistes, de juristes, de chercheurs, ainsi que des paroles militantes, un entrecroisement de paroles qui a permis de prendre la mesure des ressemblances et des différences qui peuvent exister entre divers lieux d'énonciation, mettant en évidence les écarts entre les points de vue, et interrogeant sur la teneur des vérités quand elles sont

1. C'est ce que signifie *communiquer*.

présentées comme des évidences. L'homme étant de passion avant que d'être de raison<sup>2</sup>, ses efforts pour contrôler celle-là par celle-ci passent par la construction de récits et d'argumentaires qui mêlent l'une et l'autre dans les imaginaires collectifs. Il s'agit donc d'une affaire de langage qui met en scène des *récits* racontant la dramatisation de la vie sociale, des *imaginaires sociaux* témoignant d'un état de la société, des *controverses* qui constituent le moteur du jeu démocratique. Récits, imaginaires sociaux et controverses sont les objets d'analyse qui contribuent ici à construire une partie de l'évènement DSK, ce qui veut dire que le chantier reste ouvert.

### 1. De l'évènement DSK à la construction médiatique

L'évènement n'existe pas en soi, et il n'est jamais transmis à l'instance de réception dans son état brut. Il est pure construction à partir de faits qui se caractérisent par une modification du monde qui passe d'un *état 1* (« il n'y avait rien ») à un *état 2* (« il y a quelque chose »). Mais le fait brut ne signifie pas en soi. Pour signifier, il a besoin d'être perçu et parlé. L'évènement, dans sa factuelité, se trouve dans un monde a-signifiant comme surgissement d'une phénoménalité qui s'impose au sujet, dans un « être-là », d'avant saisie perceptive et interprétative de celui-ci, et ne prend signification que par le commentaire qui en est fait, c'est-à-dire en le parlant. Cette construction se fait selon les trois mimesis de mise en *intrigue* décrite par Ricœur 1983. Une « mimesis1 » de *préfiguration* du monde, dans laquelle les évènements de la nature sont en état de relative autonomie selon des lois et des systèmes d'engendrement d'ordre physique, biologique, chimique, etc., comme un avant de la signifiante humaine, moment où se joue un rapport expérientiel direct et global entre le sujet et le monde. Une « mimesis2 », de *configuration* du monde préfiguré, à l'aide de l'acte d'énonciation d'un sujet qui procède à la structuration signifiante de l'évènement. Une « mimesis3 », de *refiguration* du monde configuré, qui résulte de l'activité d'intelligibilité du sujet regardant dans un mouvement réciproque entre *compréhension* et *interprétation*<sup>3</sup>, reconstruisant une signification en fonction de sa propre expérience intellectuelle et affective.

Il en est ainsi de l'évènement médiatique qui est toujours construit et diversement interprété. Pour sa signification, il dépend du regard qui est posé sur lui, par le journaliste, d'une part, par le lecteur-auditeur-téléspectateur, d'autre part, lesquels l'intègrent dans un système de pensée et ce faisant le rendent intelligible pour eux-mêmes. Dans le cas qui nous occupe, le processus de construction de l'évènement a une particularité en ce qu'il y a absence de préfiguration puisque les faits sont inconnus. De là que s'ouvre une reconfiguration donnant lieu à de nombreuses supputations quant à la nature de l'évènement et à sa causalité, dans la mesure où on ne les a pas vus. Ce qui s'est passé dans la chambre 2806 du Sofitel ne relève donc pas d'un évènement « visible » comme est celui d'une catastrophe (tsunami, tremblement de terre, crash d'un avion, déraillement d'un train), mais d'un évènement *fantasmatique* à *effets multiples* : fantasmatique parce que, on va

2. L'histoire de la philosophie témoigne de la condamnation du mauvais usage des passions.

3. Voir à ce propos Ricœur 1990 relativement aux notions d'« explication » et de « compréhension ».

le voir, il réactive des imaginaires enfouis dans l'inconscient collectif, à effets multiples parce que ces imaginaires diffèrent selon les catégories de population.

L'évènement se configure selon un schéma bien connu des études narratologiques autour d'une quête supposée : un sujet découvre qu'il est dans une situation de « manque », ce qui le conduit (le désir aidant) à agir, à devenir l'agent d'une quête d'un « objet idéal » susceptible de combler ce manque. « Le narrateur se donne alors pour tâche de raconter cette quête en en cherchant ses causes et conséquences. Mais ici l'évènement relatif à ce qui s'est passé dans la chambre 2806 du Sofitel de New York étant inconnu, il va lui-même se livrer à la quête des tenants et aboutissants de ce qui s'est passé, ce qui va faire l'objet de ce récit. » On a donc affaire à un *métanarrateur* qui, devant le récit rapporté d'une agression commise par un certain agresseur (Dominique Strauss-Kahn) sur la personne d'une certaine victime (Nafissatou Diallo), cherche à élucider cet évènement : les *preuves* et *contre preuves* de l'agression, les *raisons* de l'agression, la *nature* des protagonistes et, lors du procès, les interrogations sur la *procédure judiciaire*. Autrement dit le schéma classique de toute enquête criminelle rapportée par les médias, ici s'étalant en feuilleton au gré des informations de l'actualité, mais dont l'intérêt se trouve dans la manière de configurer et reconfigurer les récits. Dans ce feuilleton, deux (re)configurations se sont croisées en permanence : le récit d'une « affaire criminelle », le récit d'un « cas pathologique ».

#### 1.1 DSK, une « affaire criminelle »

Traiter l'évènement DSK comme une *affaire* – c'est d'ailleurs le terme le plus usité<sup>4</sup> –, c'est dire, à la fois, qu'il faut le considérer comme un fait de société, qu'il est complexe et embrouillé, qu'il fait intervenir de nombreux acteurs, que ceux-ci ne sont pas tous clairs, que l'on ignore une grande partie de ses composantes, et que donc sa compréhension nécessite du temps. Mais en même temps, dire « affaire », c'est laisser la porte ouverte à la possibilité d'en découvrir les tenants et aboutissants apparemment indéterminés, même si ceux-ci ne se donnent pas de façon immédiate. C'est donc laisser entendre qu'en investiguant on arrivera à entrer dans sa *causalité*. On est ici dans l'ordre du rationnel, et c'est à découvrir une affaire, « l'affaire DSK », que l'on est invité en s'appuyant sur des indices qui en seraient les révélateurs. On se trouve dans un monde politico-médiatico-judiciaire : politique, de par la personnalité de l'intéressé et les incidences sociopolitiques de l'évènement ; médiatique, de par la recherche et le recoupement des informations ; judiciaire, dans la mesure où cette affaire fait l'objet d'une enquête policière et passe devant les tribunaux.

Mais une affaire – c'est là tout l'intérêt – réside dans le fait qu'elle donne lieu à des investigations diverses, qu'elle produit de multiples indices pouvant être interprétés de façons différentes, voire opposées, sans qu'aucune interprétation puisse prétendre à être la seule vraie. C'est par ces incertitudes que toute explication est suspecte, fait l'objet de discussion, est investie de *soupçon*. Aussi, dans ces tentatives d'explication qui cherchent à « combler à

4. « Affaire DSK : enquête ouverte pour viol en réunion », *Le Monde*, 22 mai 2012 ; « M. Strauss-Kahn appelé à s'expliquer dans l'affaire du Carlton », *Le Monde*, 21 février 2012.

rebours le temps fascinant et insupportable qui sépare l'évènement de sa cause » (Barthes 1964 : 192), voit-on s'enchâsser trois récits qui se relancent l'un l'autre, chaque commentateur – que sa parole soit militante, de simple opinion ou d'analyse – y allant de ses hypothèses, de ses convictions (ou de ses vérités) pour expliquer, justifier ou dénoncer. Dans un premier récit, on cherche les *preuves* de l'agression (les journaux ont relaté ce qui a été décrit comme une fuite vers l'aéroport), de sa qualification comme « viol » (le témoignage de la femme de chambre, lesdites traces de violence, de sperme, l'enquête médicale et les analyse d'ADN). Mais aussi les *contre preuves* : oubli du portable et appel à l'hôtel depuis l'aéroport, prouvant qu'il ne fuyait pas ; déclaration que ce fut une relation non tarifée et consentie, déqualifiant l'acte de viol<sup>5</sup> ; puis, plus tard, découverte d'une vidéo montrant des agents de la sécurité en train de danser de joie, laissant entendre qu'ils avaient réussi leur coup.

Un deuxième récit, croisant le précédent, s'intéresse aux *motifs* de l'agression en s'interrogeant sur la nature de l'agresseur et de la victime : un agresseur coutumier du fait<sup>6</sup> ; une victime en position d'infériorité en tant que femme, noire, employée d'hôtel. On constate cependant que ce récit s'est développé selon le procédé narratif du balancier, bien connu des romans policiers : tantôt, c'est l'un qui est coupable ou victime, tantôt, c'est l'autre. Tantôt Strauss Kahn est présenté comme un habitué des « parties fines », du fait, comme on vient de le dire, des nombreuses autres affaires, isolées ou organisées, auxquelles il est mêlé<sup>7</sup>, tantôt c'est comme victime d'accusations mensongères, de calomnies, qu'il apparaît, allant lui-même jusqu'à accuser le magazine *L'Express* de faire état d'un faux rapport médical<sup>8</sup>. Quant à Nafissatou Diallo, si au début de l'affaire elle est présentée comme victime d'un acte de violence sexuelle, victime comme femme, noire et pauvre, elle est ensuite accusée de ne pas être claire dans ses déclarations, et la voilà qui devient menteuse, putain, manipulatrice, intéressée par l'argent.

Qualifier les faits de viol, c'est entrer dans le domaine juridique, car le viol est considéré comme un crime, c'est donc traiter l'évènement DSK comme une « affaire criminelle et judiciaire ». C'est le troisième récit qui s'est mêlé aux deux autres, puisque se pose, dès lors, la question de la vérité, du vrai et du faux, quant à la preuve de la culpabilité au regard des lois et de la justice. Ce récit s'intéresse au *statut* des acteurs du théâtre judiciaire (juge, procureur, avocats), au *déroulement* des comparutions, aux *arguments* d'accusation et de défense, à ce qui fait *preuve* de possible culpabilité, et à la *fiabilité* des paroles des différents acteurs du procès. C'est dans ce cadre

5. C'est là-dessus que Dominique Strauss-Kahn s'appuya, lors de sa confession télévisée sur TF1, le 18 septembre 2011, en brandissant le rapport du procureur C. Vance qui l'innocenterait (*Le Monde*, 20 septembre 2011).

6. L'affaire Piroska Nagy, maîtresse hongroise (voir *Le Monde*, 21 février 2012) ; l'affaire du Carlton, un réseau de proxénétisme (voir *Le Monde*, 28 novembre 2011) ; l'affaire Tristane Banon (voir *Le Figaro*, 19 septembre 2011).

7. *Le Monde* du 27-28 novembre 2011, titre sa page de « décryptage » : « DSK et sa circonscription secrète », avec un chapeau : « La découverte d'un réseau de proxénétisme hôtelier autour d'un Carlton, à Lille, a mis au jour une réalité insoupçonnée : le Nord-Pas-de-Calais était devenu, depuis près de dix ans, une sorte de base arrière pour Dominique Strauss-Kahn ».

8. Voir « "L'Express" se défend de s'être écarté des faits », *Le Monde* du 20 septembre 2011.

qu'ont surgi malentendus et critiques concernant la procédure de la justice américaine. Devant l'incompréhension du système judiciaire américain de la part des commentateurs français, ceux-ci s'en prirent à la façon de procéder de la police (exhibant DSK sur la place publique en supposé criminel), aux différents juges qui intervinrent, jugés intraitables, au procureur Cyrus Vance Jr semblant s'acharner (du moins avant le non-lieu), aux avocats, au grand jury qui inculpe Dominique Strauss-Kahn le 19 mai 2011, à la détention provisoire, au montant de la caution, puis à l'assignation à résidence avec bracelet électronique jugée suprême humiliation.

Il y eut, dans les pages Opinion des journaux et dans quelques interviews radiophoniques des tentatives d'explication qui peuvent se résumer à ceci : la différence entre les systèmes judiciaires américain et français repose sur deux procédures distinctes. Dans le monde anglo-américain, la procédure est *accusatoire*, privilégiant l'affrontement, lors du procès, entre l'accusation et la défense, le juge n'ayant qu'un pouvoir d'arbitrage de la loyauté du procès et d'accepter ou refuser les arguments des avocats. En France et dans d'autres pays européens, la procédure est *inquisitoire*, privilégiant l'enquête par un juge d'instruction, le magistrat ayant le pouvoir de prononcer une vérité judiciaire. Autrement dit, aux dires de certains<sup>9</sup>, une affaire de culture qui oppose une philosophie française de la recherche de la « vérité » à une philosophie américaine de la « qualité » et de la « performance ». On sait comment l'affaire judiciaire s'est terminée : la victime entachée de mensonge perdait en crédibilité ; l'agresseur, ayant plaidé *non coupable*, gagnait en présomption d'innocence. Les charges pesant sur l'accusé sont abandonnées et le procès, au pénal<sup>10</sup>, ne peut plus avoir lieu. Le miroir de l'innocence de Nafissatou Diallo est brisé, celui de la malfaisance de DSK, suspendu.

Ces trois récits en s'imbriquant l'un dans l'autre ont montré comment le ver s'est mis subrepticement dans le fruit. Partis de l'évidence d'une affaire de viol entre un homme de pouvoir et une femme de ménage, ces récits, en mêlant les trois thèmes susceptibles de rendre l'affaire sans appel (arrogance du puissant qui se croit dans l'impunité, acte sexiste, supériorité du Blanc sur les Noirs), ont basculé progressivement dans « l'ombre du doute », comme l'a titré l'éditorial d'un magazine français<sup>11</sup>.

### 1.2 DSK, un « cas pathologique »

Dans les affaires criminelles une des questions qui se pose est celle de savoir si l'auteur du méfait incriminé est normal ou anormal. Dans le premier cas, il s'agit d'un être doué de raison, conscient de ses projets, de ses intentions, planifiant et contrôlant ses comportements, et qui peut être considéré comme responsable de ses actes. Dans le second, l'auteur n'est pas maître de lui-même, il est, d'une façon ou d'une autre, possédé par des forces intérieures

9. Explications fournies par un pénaliste, un avocat international et un ancien procureur fédéral américain travaillant en France, lors de la table ronde animée par Barbara Villez, à la journée consacrée au traitement judiciaire de l'« affaire DSK », organisée par le Laboratoire de Communication et Politique du CNRS, en novembre 2011.

10. Il semblerait d'après des juristes américains que K. P. Thompson, l'avocat de N. Diallo, ait œuvré pour que la poursuite au pénal soit abandonnée afin d'obtenir une réparation financière au civil.

11. *Le Nouvel Observateur*, n° 2446, 22 septembre 2011.

qui le dépassent, ce qui rend ses actes incompréhensibles à des regards extérieurs, et peut-être même à ses propres yeux. Il est alors traité comme un « cas ».

Le mot *cas*, dans son usage courant, peut être employé dans divers contextes et prendre des sens différents, mais dans tous ses emplois il renvoie à l'*exceptionnalité* et/ou à la *typification*. Quand on dit d'une personne « C'est un cas ! », on dit que cette personne a un comportement hors norme, que son comportement est unique, sans comparaison possible : « C'est vraiment un cas ! Il n'y en a pas deux comme ça ! ». Ou bien on veut signifier qu'elle fait partie d'une catégorie déjà répertoriée et reconnaissable : « C'est un cas typique de... ». Souvent, d'ailleurs, ces deux sens se conjoignent pour signifier que quelque chose est emblématiquement hors norme. Aussi trouve-t-on cet emploi dans le monde médical, et chaque fois qu'il s'agit de faire référence à un comportement pathologique : le cas est alors à la fois *hors norme* et *typique* d'une catégorie remarquable.

Le cas, avec son sens pathologique, provoque une double interrogation : comment peut-on avoir un tel comportement ? Quelle peut en être la cause ? La première interrogation nous met face à notre incompréhension vis-à-vis de l'anormalité qui à la fois nous désarçonne et attire notre curiosité, pour ne pas dire notre fascination, processus, à la fois, d'attraction et de rejet émotionnel. La seconde interrogation nous place devant notre incapacité à trouver une réponse à cette anormalité et ouvre une quête de découverte d'un mystère, car il y a quelque chose de caché, d'enfoui, voire, comme dans le mythe d'Œdipe, une énigme à résoudre. Cette double interrogation nous renvoie aux profondeurs de l'être, lieu d'une causalité troublée, impossible, absurde, insolite, d'ordre irrationnel.

De cette façon, on peut parler du « cas DSK ». Cas pathologique – cela a été dit<sup>12</sup> – de quelqu'un qui serait malade, voire pervers<sup>13</sup> et qui ne pourrait retenir ses pulsions. Mais au-delà de cette typification pathologique, comment comprendre cet écroulement d'une personne au zénith de sa notoriété (directeur du FMI), reconnue comme particulièrement intelligente et brillante, ayant toutes les chances, au vu des sondages, de devenir président de la République française, subitement ravalée au rang de prévenu criminel et qui en est arrivé à tout perdre ? Qui peut expliquer cet écart entre les lumières du sommet et l'obscurité glauque de la criminalité ? Symboliquement un effondrement apparenté à celui des tours du *World Trade Center*<sup>14</sup>, comme cela fut suggéré par des commentaires journalistiques. Il ne s'agit pas de se livrer à une analyse psychologique des motifs qui auraient conduit DSK à commettre cet acte<sup>15</sup>, mais à rendre compte de la façon dont les médias ont mis en scène une telle explication : le pourquoi de la descente aux enfers<sup>16</sup>.

12. « Le cas DSK, sujet éditorial international », titre de *Libération*, le 17 mai 2011.

13. Le quotidien new-yorkais *The Daily News*, a fait sa une avec un portrait du chef du FMI tirant la langue, barré d'un « Le perv » (« Le pervers »), voir *Libération* du 17 avril 2011.

14. Sauf pour le nombre et la nature des victimes.

15. Comme a tenté de le faire le film de Gérard Miller, *DSK : l'homme qui voulait tout*, diffusé sur France 3, le 20 mars 2013.

16. *Le Monde* du jeudi 7 juin 2012, en présentant le livre de Raphaëlle Bacqué et Ariane Chemin, *Les*

Le cas est traité selon le procédé que Roland Barthes (1964 : 191) nomme « les *troubles de la causalité*, comme si le spectacle (la “notabilité” devrait-on dire) commençait là où la causalité, sans cesser d’être affirmée, contient déjà un germe de dégradation, comme si la causalité ne pouvait se consommer que lorsqu’elle commence à pourrir, à se défaire ». L’énormité du phénomène ne permettant pas de proposer une explication rationnelle, il ne pourrait s’agir que d’une « causalité aberrante » (*ibid.*). L’inexplicable du cas renvoie au fantasme de l’existence d’une force occulte, grand Manipulateur des êtres humains : la véritable cause aurait alors le visage du Destin qui transformerait certains êtres en victime, comme dans les contes fantastiques (Todorov 1967). De là, les diverses explications de psychiatres, psychanalystes et autres commentateurs rapportées dans les colonnes de certains journaux et dans des débats télévisés, dont la plus courante consista à dire, en résumé : Dominique Strauss Kahn, dans le fond (mais où est ce fond ?), ne voulait pas (sans le savoir) être élu président de la République française, et cela le fit se mettre en échec. C’est l’explication par la *dénégation*. La dénégalion est un concept qui fait l’objet de nombreuses réflexions tant en psychanalyse qu’en philosophie. On ne rapportera pas les longues dissertations à son endroit, mais on peut en retenir qu’il s’agit d’un phénomène qui consiste en un dédoublement de la conscience du sujet par lequel l’une des parties dit « oui » et l’autre « non » dans un rapport dialectique qui fait que l’affirmation du « non » devient à la fois négation du « oui » et négation du « non »<sup>17</sup>. Dominique Strauss-Kahn aurait voulu ne pas vouloir avoir la charge pesante d’une présidence, mais ne pouvant se le dire, il pose un acte qui nie son vouloir : ce n’est pas dans le rapport au fait que se joue la négation, c’est dans le rapport au vouloir : une sorte de « désir inessentiel »<sup>18</sup>.

Quoi qu’il en soit – il ne s’agit pas ici de discuter la validité de ce concept –, le traitement de l’aventure DSK comme cas pathologique répond à ce besoin inconscient de ne pouvoir trouver le *motif du méfait*, de le considérer inatteignable : une impossible cause qui entretient ainsi le mystère, laissant la porte ouverte à toutes les supputations possibles, et fait de l’auteur du méfait une personnalité double<sup>19</sup>.

Ces deux formes de traitement médiatique, comme « affaire » et comme « cas », qui s’entrecroisent en permanence, font coexister explications rationnelles et irrationnelles. Mais elles se rejoignent en ce qu’elles se soutiennent du retard dans la résolution des différents questionnements qui surgissent au cours du développement de l’affaire : « Tout récit, dit encore

*Strauss-Kahn*, titre : « “Les Straus-Kahn” raconte cette alliance du pouvoir et de la gloire, puis la lente descente aux enfers. »

17. On peut consulter à ce propos l’article de Catherine Malabou : « Négatifs de la dialectique : entre Hegel et le Hegel de Heidegger (Hyppolite, Koyré, Kojève) », *Philosophie*, n° 52, 1996, *Hegel : études*, p. 52.

18. Cette expression a été prononcée lors d’une soutenance de thèse à la Sorbonne, comme attribuée à Lacan, sans qu’aucun des collègues psychanalystes consultés soient en mesure d’en donner la référence.

19. Ce thème du dédoublement de la personnalité a fait couler beaucoup d’encre dans le roman, le théâtre et le cinéma, principalement sous la double figure de Dr Jekyll et Mr Hyde, repris dans une chronique du *Nouvel Observateur* par François Bazin en : « Mister Strauss » et « Docteur Kahn » (22.09.11).

Roland Barthes, a évidemment intérêt à retarder la solution de l'énigme qu'il pose, puisque cette solution sonnera sa propre mort en tant que récit » (Barthes 1985 : 657). Ici, c'est l'impossibilité de connaître la réalité des faits qui met en suspend le savoir et le livre à une décision de justice. Du coup, le lecteur-auditeur-télespectateur se trouve en permanence devant des indéterminations qui engendrent de *l'incertitude*, et celle-ci lui fait se demander : « Au nom de quoi, de qui, je déciderais ? ». C'est de là que sourd le *doute*.

D'ailleurs, on pourrait dire que l'acronyme même de DSK réunit à lui seul ces deux traitements : un signifiant dont on ne sait ce qu'il recouvre. L'acronyme fait disparaître la personne. Il renvoie à une abstraction qui efface le corps et la personnalité, et renforce le cas dans la mesure où il est marqué d'un *symptôme*, qui, comme tout symptôme, renvoie à la pathologie et ouvre sur une énigme. Mais l'acronyme renvoie également à la confusion entre personnage théâtral et personne de la vie réelle<sup>20</sup>, vérité de fiction et vérité de réalité. Dans ce contexte, il symbolise la nature maléfique d'un homme<sup>21</sup>, et l'aspect complexe et étrange de l'affaire, signe d'une indétermination quant à prétendre aller au bout d'une vérité. Dans le « cas-affaire-DSK », on est à la fois dans le plus et le moins, dans l'excès de l'au-delà, dans le tréfonds de l'en deçà.

## 2. Le souffle des imaginaires, une machine à controverses

Le récit n'a d'intérêt que s'il pose l'inexplicable, non point scientifique, mais tel que se le représente le sens commun. Dans l'évènement qui nous occupe, du fait de l'impossibilité de savoir ce qui s'est passé dans la chambre 2806 du Sofitel, de cette inconnue qu'un journaliste a appelé « la boîte noire », du fait que l'on a affaire à un double drame, le drame supposé du viol et le drame effectif de la chute d'un Grand de ce monde, l'un se superposant à l'autre, du fait que la factualité de l'évènement ne peut être saisie et qu'elle apparaît à travers des paroles d'accusation et de témoignage, immédiatement mises en doute, tout cela engendre « une tresse de voix différentes » (Barthes 1985 : 358) qui, entrant en conflit, déclenchent des controverses autour de la réponse à apporter à une *énigme*.

### 2.1 De quelques imaginaires discursifs prégnants

L'énigme se soutient de sa non résolution : ne pas faire « cesser le terrible *pourquoi* des choses » (Barthes 1974 : 192), ce qui entretient à la fois frustration et désir profond de savoir. Et comme l'incertitude est insupportable (on veut savoir et on veut exprimer son opinion), on se livre à un travail de *réduction causale* qui fait écho à nos propres *imaginaires*, imaginaires partagés – en cela collectifs – dont on n'a pas toujours conscience.

Dans l'usage courant le terme d'*imaginaire* est employé avec le sens de « qui n'existe que dans l'imagination, qui est sans réalité » (*Petit Robert*, 2008). Il désigne tantôt ce qui est considéré comme pure « invention de l'esprit » qui décrit quelque chose qui n'existe pas dans la réalité et qui donc

20. « [...] il y a confusion du sujet théâtral, du sujet herméneutique et du sujet logique » (Barthes 1970 : 114).

21. « Un DSK est maintenant un homme qui vous saute dessus sans vous demander votre avis », *Le Monde*, 18-19 septembre 2011.



n'est pas vrai, tantôt ce qui est de l'ordre de l'« illusion ». Mais pour la plupart des sciences humaines (anthropologie, sociologie, psychologie sociale), les rituels sociaux, les mythes et légendes correspondent à des imaginaires qui témoignent de l'organisation des sociétés humaines. L'« imaginaire » est dans ce cas un mode d'appréhension de la réalité qui résulte de l'activité des représentations sociales, construisant de la signification sur les objets du monde, les phénomènes qui s'y produisent, les êtres humains et leurs comportements. Un processus de symbolisation d'ordre à la fois affectif et rationnel engendré par les discours qui circulent dans les groupes sociaux, s'organisant en systèmes de pensée cohérents créateurs de valeurs, jouant le rôle de justification de l'action sociale et se déposant dans la mémoire collective (Charaudeau 2007).

Les imaginaires sont plus ou moins enfouis dans la mémoire collective. Ils font écho à ce qui hante une société à un moment donné de son histoire, mais ils peuvent traverser l'espace et le temps. Les imaginaires sont donc comme la source souterraine qui court sous les récits et que ceux-ci réactivent en leur donnant forme. De plus, comme, en même temps, ces imaginaires peuvent entrer en conflit, ils engendrent des controverses qui les alimentent en retour. L'affaire DSK permet d'en repérer quelques uns sans que cela prétende à l'exhaustivité ni à l'exactitude parfaite, car avec les imaginaires on ne se trouve pas dans un lieu de vérité mais dans un lieu de représentation de la vérité.

## 2.2 La faute et la chute

Dans le cas DSK, on peut entendre quelque chose de l'*univers de discours biblique* : le récit de « La Chute ». Depuis saint Augustin, le monde chrétien est hanté par la question de La Chute issue du péché originel dont la femme serait responsable, mais qui retombe sur chacun de nous, potentiel Caïn. Il est particulièrement intéressant de relever ici la vision qu'Américains et Français ont de la *faute* et de l'*aveu*. Avec Max Weber (1904-1905) on a appris à distinguer les visions protestante et catholique du monde. La première se fondant sur la rédemption finale n'éprouve pas le besoin de nier la faute : dès lors qu'on la reconnaît publiquement et que l'on essaye de se racheter, on peut obtenir le salut. L'aveu est vu comme un acte de parole positif. Ce fut le cas dans l'affaire Clinton-Lewinsky centrée davantage sur le mensonge de Clinton que sur l'affaire de sexe, l'aveu final ayant fait tomber l'affaire. Ce fut également le cas de l'affaire du Watergate qui conduisit Nixon à se livrer à un aveu public. La seconde vision, catholique, reposant sur la confession privée, permet que la faute soit lavée par un acte de contrition dans le secret du confessionnal, et donc qu'elle puisse être niée publiquement (« la tête sur le billot, n'avoue jamais »)<sup>22</sup>. D'un côté, tentative de réparation par une confession publique à l'américaine (aveu de « contact intime inapproprié » avec Mademoiselle Lewinsky), déni à la française, de l'autre : DSK plaida non coupable, n'avoua rien, et se contenta de présenter des excuses.

22. Valéry Giscard d'Estaing n'avoua jamais avoir reçu en cadeau des diamants de Bokassa, chose par ailleurs avérée.

Ce fut la tactique de défense de DSK : s'excuser d'une faute, ne pas avoir l'air d'avouer un méfait. Lors de sa prestation sur le plateau du journal de 20 heures de TF1, le 18 septembre 2011, il déclara : « Ce qui s'est passé était une relation non seulement inappropriée mais plus que ça, une faute. [...] Est-ce que c'était une faiblesse ? Je crois que c'est plus grave qu'une faiblesse, je crois que c'est une faute morale, et je n'en suis pas fier, et je la regrette infiniment... ». On voit qu'il ne s'agit pas d'un aveu, car, à la différence de Clinton (bien qu'il emploie la même expression), il n'avait jamais nié l'existence d'une relation, seulement la nature qui lui était imputée. Habileté suprême, car à parler de « faute morale », il désamorce certaines des interrogations qui couraient le long des récits décrivant l'affaire : la faute morale n'étant ni un délit ni un crime, il renforce l'idée qu'il n'a pas commis de violence, que la relation était consentie, et cela en se référant au rapport du procureur Cyrus Vance Jr<sup>23</sup>. De plus, il renvoie son agissement à une affaire privée, puisque ses excuses sont adressées d'abord aux siens et à ses proches<sup>24</sup>, même s'il ajoute que c'est « aussi une faute vis-à-vis des Français qui avaient placé en moi l'espérance de changement ». Ainsi se trouve évacuée l'hypothèse pathologique en arguant d'une « simple erreur », fut-elle grande, mais, comme on dit : « Tout le monde fait des erreurs dans la vie. » Tentative de minimiser la faute, mais refus de tomber dans l'accusation : confession, contrition, regrets, mais point d'aveu<sup>25</sup>.

### 2.3 L'imaginaire du puritanisme contre l'imaginaire du sexisme

Les accusations portées contre un DSK sûr de lui et de son pouvoir sur les femmes font également écho au récit biblique qui érige en puissance tutélaire la figure du « patriarcat », omnipotence de la puissance masculine réduisant les autres membres de la tribu, à commencer par les femmes, à la soumission aveugle. Ici, il ne s'agit plus de viol, mais du seul rapport de domination que les hommes exerceraient sur les femmes au mépris de leur existence, de leur personne, de leur désir. Sûrs de leur supériorité sur la gent féminine, ces « mâles » exerceraient leur autorité en toute impunité. Ainsi fut jugé le directeur du FMI : « DSK [...] restera coupable : sa faute se déduit de son statut. Mâle blanc, riche et européen, il ne peut être autre chose qu'un agresseur compulsif » dit par ironie Pascal Bruckner dans une tribune du *Monde*<sup>26</sup>. Mais, en contrepoint, se firent entendre d'autres voix pour dénoncer un lynchage médiatique au nom du sexisme arguant que tout rapport intime entre homme et femme, fût-il sexuel, n'est pas nécessairement un rapport forcé. S'en est suivi une controverse entre deux positions : l'une, dénonçant le sexisme patriarcal (« La prétendue séduction "à la française" n'est que de la violence sexuelle. Il est temps de repenser l'amour, loin des grands machos de ce monde »<sup>27</sup>) ; l'autre, un puritanisme exacerbé (« Une

23. « [...] Ce qui s'est passé ne comprend ni violence, ni contrainte, ni agression, ni aucun acte délictueux. »

24. « Une faute vis-à-vis de ma femme, mes enfants, mes amis... »

25. Il serait intéressant livrer l'analyse détaillée de toute la déclaration, pour mettre en évidence les stratégies discursives de désamorçage de toutes les explications qui furent fournies pour expliquer son affaire. Mais ce n'est pas ici le lieu.

26. *Le Monde*, 25 août 2011.

27. Florence Montreynaud, *Le Monde*, 25 août 2011.

bien triste image de l'Amérique. Naissance d'une inquisition démocratique, conservatrice et féministe »<sup>28</sup>). La controverse porte finalement sur la question de savoir si ce qui est appelé, soit *séduction*, soit *consentement*, est un argument destiné à blanchir l'accusé.

La séduction a une longue histoire d'études dont se sont emparées, à juste titre, diverses disciplines, toutes soulignant l'ambiguïté de cette notion. Le séducteur, dans les représentations du contexte culturel français, est à la fois objet d'admiration et de jalousie. Il suscite curiosité et fascination parce qu'il est l'exemple emblématique de celui qui sait se faire aimer de tout le monde – et particulièrement des femmes –, et qui donc, en retour, remplit son ego de l'illusion de s'aimer soi-même. La qualité de séducteur repose sur la nature de la relation : le *consentement* de l'objet de séduction, consentement qui a d'autant plus de valeur qu'il est obtenu de haute lutte, ce qui fait qu'on ne sait jamais de quelle modalité est comptable l'adverbe « oui » comme le montre remarquablement Berger 2012. Mais le séducteur – du moins, selon le modèle de Don Juan – se soutient également de la *quantité* et de la *diversité* de ces conquêtes, d'une consommation tous azimuts, répétée à l'infini, histoire d'essentialiser cette qualité. En cela le séducteur ne peut même pas être qualifié de « jouisseur », car pour la jouissance il faut savoir jouer avec le temps, l'attente, la lenteur de son déroulement, et la contemplation avant un accomplissement toujours retardé. Ici, rien de tout cela : de la quantité, de la répétition à l'identité, autrement dit de la consommation. DSK serait typiquement un *consommateur*.

DSK aurait pu être, comme d'autres hommes politiques, le parangon des hommes de pouvoir et de séduction, et en cela bien placé pour gagner l'élection présidentielle, mais il ne faut pas commettre de faute dans l'action séductrice : pas de violence (forcer n'est pas séduire) ; pas d'exposition sur la place publique. Ce qui était supposé consentement devient agression, et la quantité devient pathologique. Dès lors, le stéréotype de fascination tombe, et se retourne en accusation. DSK ne peut être sauvé au nom d'un donjuanisme qui, après tout, a ses lettres de noblesse. Le Commandeur, sous la figure de la Justice, a foudroyé Don Juan-DSK.

C'est ici qu'on peut reprendre ce qui déclencha une polémique à l'intérieur de cette controverse : l'emploi de l'expression « troussage de domestique » par le journaliste Jean-François Kahn, dans une émission radio de *France Culture* en mai 2011. Car cette expression est en fait à prendre pour ce qu'elle rappelle. Elle rappelle qu'il existait, dans une société fortement hiérarchisée, aristocratique d'abord, bourgeoise ensuite, une pratique de relations sexuelles entre maître et esclave, maître de maison et domestique, dans laquelle la femme, en position sociale inférieure, ne pouvait qu'accepter les avances de celui qui avait toute autorité sur elle. Le consentement ne pouvait être alors que de raison et non point de désir. D'un côté l'imposition d'une puissance, sûre d'elle-même, parfois maquillée en jeu de séduction, de l'autre une soumission par crainte ou intérêt, parfois maquillée en apparence de fierté. C'est ce même type de « troussage » que l'on retrouve dans le

28. Titre de la page Débats du journal *Le Monde* (25 août 2011), en présentation du texte de Pascal Bruckner.

monde du travail de la vie moderne entre patron et employée<sup>29</sup>, client et serveuse, qui échappe certes à une tarification monétaire, mais non point à une gratification « marchande » (ascension sociale), avec le risque toutefois d'un retour de bâton comme le montrent nombre d'affaires, parmi lesquelles l'affaire Clinton-Lewinski, déjà citée, et maintenant celle-ci.

Devant le tollé que cette expression a déclenché via les médias, Jean-François Kahn s'est excusé, niant toute intention de vouloir minimiser l'affaire. Mais c'est de l'acte d'énonciation dont il est question et non du contenu de son énoncé. Une telle énonciation, dans un tel contexte de dénonciation de l'arrogance d'un puissant, ne pouvait passer que pour une volonté de banaliser l'affaire, et tout compte fait de sauver le coupable en se montrant compréhensif<sup>30</sup>. Dans les controverses sociales, il est des actes d'énonciation qui transforment le sens des énoncés et produisent des effets contreproductifs. Quoi qu'il en soit, ce désir de séduire, envers et contre tout, rejoint l'imaginaire patriarcal de la toute puissance, mais aussi quelque chose qui est de l'ordre du rêve d'Icare, autre mythe emblématique de celui qui veut tout avoir, et finit par se brûler les ailes, tombant dans une chute irrémédiable.

#### 2.4 L'imaginaire de la « force obscure »

Les explications traitant l'aventure DSK en cas pathologique font écho à un autre univers de discours, celui de la *folie*. Les explications par la pathologie (« il est malade »), par la dénégation (« il ne voulait pas être président de la République »), par la pulsion de domination (« il se croit au-dessus de tout »), renvoient à cette fantasmagorie de la folie qui hante les sociétés modernes, que Michel Foucault décrit comme un « dispositif » qui organise les paroles en divers systèmes de communication, de médiatisation et de gouvernement, et ce faisant façonne nos représentations pour mieux les contrôler (Foucault 1976). Cet univers de la folie a été longtemps considéré, l'Église aidant, comme la part mystérieuse de l'homme protégé par Dieu : l'idiot du village était intouchable parce qu'il y avait en lui quelque chose de divin qui jouait un rôle d'expiation pour les humains. Et puis, avec la modernité, c'est sa part obscure qui a été exploitée, trace de la main du diable, archétype du Mal. C'est « le côté obscur de la force » mis en scène par *La Guerre des étoiles*, saga filmique de George Lucas, mais qui a une tradition littéraire et cinématographique, celle de l'univers sans pitié des forts contre les faibles, emblématiquement représenté par la série télévisée *Dallas*. Dans l'univers impitoyable de *Dallas* on voit conjugués la puissance, le pouvoir de l'argent, le pouvoir politique, le pouvoir du sexe, justifiant tromperies et trahisons. Bref l'univers de la *domination* par excellence, et la figure du *méchant*, cruel, indifférent à la souffrance des autres, cynique et sans scrupules, dont DSK serait un parfait représentant : DSK = JR.

Dès lors, comment se débarrasser de cette image de méchant ? Une

29. « Séisme politique et médiatique, l'affaire Strauss-Kahn a aussi bouleversé les relations hommes-femmes. En particulier dans le monde de l'entreprise », *Le Monde*, 18-19 septembre 2011.

30. Une polémique du même ordre fut provoquée par les propos de Jack Lang assurant qu'il n'y avait pas eu « mort d'homme ». Ce qui est juridiquement exact, concernant la liberté provisoire sous caution, mais laissait entendre qu'un viol n'était pas aussi grave.

solution : suggérer l'hypothèse du *complot*. La presse ne se priva pas d'en faire la une de certaines éditions, d'autant que cette hypothèse fut relancée par Dominique Strauss-Kahn lui-même lors de son intervention télévisée : « Un piège ? C'est possible » titre *Libération*<sup>31</sup> au lendemain de la déclaration ; « La stratégie de DSK : “la faute” et “le piège” », et « Sofitel. Le masque du complot », pour *Le Monde*<sup>32</sup>. Ce fut là encore l'occasion d'une controverse. De nombreux commentaires lancèrent la piste du complot, ourdi par l'entourage du président de la République de l'époque ou par des lobbies antisémites<sup>33</sup>. Il faut, dans ce cas, que l'on puisse imaginer qu'existe un cerveau caché qui aurait préparé de longue date la chute de Dominique Strauss-Kahn en lui tendant un piège qui l'aurait fait chuter par là où il a péché, et ce à l'aide d'un réseau occulte qui s'y serait employé (les relations entre le directeur du Sofitel et des proches de Nicolas Sarkozy, ou le lobby ultralibéral et anti-juif new-yorkais). Cet imaginaire du complot contre les Grands de ce monde, avec son cortège de pièges, de trahisons et de coups bas, existe depuis la nuit des temps. Shakespeare le porta plus d'une fois au théâtre et l'histoire en est remplie, l'un des plus emblématiques étant celui qui fit tomber César. Cet univers du complot a le mérite de construire la figure d'un autre Méchant, le vrai celui-là, un méchant d'autant plus inquiétant qu'il n'a pas de visage précis. L'instrumentalisation de cet univers de discours a pu servir un temps la cause de DSK auprès du public, l'exonérant de toute responsabilité, et permettant par la même occasion de répondre à la question énigmatique du cas DSK : « Voilà pourquoi il a chuté : victime d'un complot ». Le « grand méchant » n'est plus DSK, mais ce monstre tapi dans l'ombre qu'on ne peut déterminer.

Cette thèse du complot a été contestée. Elle a finalement fait long feu, mais elle peut rester dans les esprits parce que, comme le dit Pierre-André Taguieff (2006) : « Nous vivons une époque où l'imaginaire du complot mondial semble se confondre avec l'imaginaire politique tel qu'il s'est mondialisé. On ne saurait s'étonner de constater que la croyance au complot donne l'illusion d'expliquer ou de pouvoir expliquer certains événements paraissant incompréhensibles ». Le complot renvoie bien à cet imaginaire de la « force obscure », provoquant ce mélange d'attrance et de crainte propre aux mystères qui conduisent la destinée des hommes.

### **Conclusion : de quelques questions**

Ce traitement médiatique peut-il avoir une influence sur l'opinion publique ? L'opinion publique sera toujours ce mystère que l'on ne cesse de vouloir saisir, que ce soit à l'aide de sondages (pour l'illusion politique), ou de procédures d'enquêtes sophistiquées (pour la quête scientifique), et qui pourtant se fait et se défait dans des mouvements browniens au gré des multiples paroles qui circulent dans l'espace commun et qui s'échangent dans l'espace privé.

31. *Libération*, 19 septembre 2011.

32. Éditions des 20 septembre et 1<sup>er</sup> décembre 2011.

33. Voir également l'article de l'Américain Edward Epstein, publié dans la *New York Review of Books*, et le livre de Michel Taubmann 2011 accréditant la thèse du piège.

On ne s'aventurera donc point sur ce terrain miné de l'opinion publique (Charaudeau 2013), mais on peut faire l'hypothèse que ces divers récits sont susceptibles de produire un double effet : cathartique et pervers. Effet cathartique parce que ces récits permettent de donner l'illusion de comprendre : on met des mots sur de l'incompréhensible (puissance, folie, dénégation, complot) et l'on crée une scène dans laquelle sa propre personne peut jouer un rôle de défenseur ou d'accusateur. C'est ainsi qu'a circulé dans l'espace public l'idée que l'affaire DSK avait « libéré la parole des femmes » (Berger 2012 : 88). Effet pervers, car à traiter cet événement comme un cas pathologique, on désidéologise le débat en empêchant d'y voir un problème social des rapports entre hommes et femmes, renvoyant la question de la supposée violence sexuelle à la singularité d'un fait divers. Effet pervers également, car à traiter l'événement comme une affaire sociopolitique, on le renvoie à une question qui englobe le cas particulier, celle du pouvoir que les puissants exercent sur les plus faibles, ce qui, paradoxalement, efface du même coup la question plus spécifique du rapport homme - femme sous le jour de la domination masculine.

Une autre question qui hante notre modernité dans le domaine de l'information concerne le rapport entre *espace privé* et *espace public*, sa frontière, s'il doit y en avoir une, et, conséquemment, la circulation de l'information entre les deux. Faut-il maintenir une séparation ? Dans quelle mesure ce qui se passe dans le privé peut-il être mis au jour, et porté à la connaissance du public ? Car la particularité de l'affaire DSK est « qu'avec lui, vie publique et vices privés sont étroitement imbriqués »<sup>34</sup>.

Cette question a été maintes fois soulevées par les moralistes, car elle se trouve au cœur même de la démocratie. On aura pu observer – bon nombre d'études le montrent – que les médias contribuent, à travers certaines émissions de *talk show* et de *reality show*, à cet effacement des frontières. Mais il est également intéressant de constater que cette question est en débat dans les rédactions des journaux – du moins ceux de la presse écrite. Les journalistes connaissent les contraintes juridiques qui, en France, sont assez restrictives pour tout ce qui concerne la protection de la vie privée, et qui engendrent de nombreux procès en diffamation, d'où leur prudence. En outre, certaines rédactions perçoivent, à la lecture du courrier qu'elles reçoivent, que leur lectorat n'est pas demandeur de révélations systématiques des affaires d'alcôve, et même, parfois, leur en font reproche lorsque cela se produit<sup>35</sup>. On peut penser qu'il s'agit là de ce que l'on appelle « le retournement du stigmaté » : on désire savoir ce qui est caché, surtout si c'est sordide, mais on en fait grief quand on vous le fait savoir<sup>36</sup>. Il n'empêche que l'on peut remarquer une particulière retenue de la presse d'information française<sup>37</sup> concernant les aventures amoureuses ou affaires de mœurs de nos politiques.

34. François Bazin, *Le Nouvel Observateur*, n° 2446, p. 63.

35. Témoignage de Claude Weil, journaliste au *Nouvel Observateur*, lors de la journée d'étude organisée par le Laboratoire de Communication et Politique du CNRS sur l'« Affaire DSK ».

36. Ce fut aussi le sort que connut le *Nouvel Observateur* lors de la publication (en une) de l'interview de Marcela Yacub à propos de la sortie de son livre, *Belle et Bête*.

37. On ne parle pas de la « presse people » dont c'est le cœur de métier.

Enfin, une telle affaire interroge sur le discours de *vérité* : ce qui est donné comme vérité, ce qui est tenu secret. La vérité, on le sait, n'est pas unique. Non seulement il y a diverses sortes de vérité selon l'acte d'énonciation qui la profère, mais de plus elle dépend de son lieu d'énonciation, c'est-à-dire des représentations qui la soutiennent, que celles-ci soient d'ordre social ou culturel : « Chaque mode d'existence possède son régime de vérité (ou de véridiction) [...] »<sup>38</sup> À travers les différents récits qui ont essayé de la traquer, et les controverses qui en ont fait leur objet de discussion, il a été essentiellement question de *vérité factuelle*, de *vérité du témoignage*, de *vérité judiciaire* et de *vérité morale*.

La quête de vérité factuelle cherche à présenter les faits tels qu'ils se sont produits à l'aide de pièces à conviction et en apportant la preuve de leur existence (mouvements des personnes, horaires, appels téléphoniques, enregistrements audio et vidéo, etc.). La vérité du témoignage, en revanche, est toujours discutée parce qu'elle dépend de la fiabilité de la personne dans ce qu'elle a vu et entendu, et de sa sincérité. Ici, les témoins étaient en même temps les protagonistes de l'affaire, et dans le face à face entre le présumé agresseur et la présumée victime, les déclarations ont été investies de soupçon, en raison, pour Dominique Strauss-Kahn, de l'impossibilité de procéder à des vérifications, pour Nafissatou Diallo de la découverte des mensonges du passé. La vérité du témoignage reste toujours en suspens.

La vérité judiciaire émane d'une parole autorisée représentant une institution qui est censée prononcer un jugement selon le droit et les règles du système judiciaire en vigueur, dont on sait qu'il n'est pas le même en France et aux États-Unis. Le procureur Cyrus Vance Jr a recommandé au juge l'abandon des poursuites contre M. Strauss-Kahn en l'absence de preuves irréfutables permettant de qualifier ce qui s'est passé dans la chambre 2806 du Sofitel de New York. Mais cette décision ne lave pas, ne conclut pas à l'innocence. Elle dit simplement la vérité du droit, à l'américaine, affirmant que « l'accusé a eu un "rapport précipité avec la plaignante", sans que l'on puisse établir qu'il a été "non consenti" ». Quels que soient les termes employés (« non-lieu », « acquittement »), il s'agit d'une vérité judiciaire et non point morale : « [...] la vérité juridique sera le fruit de confrontation entre deux parties. Il n'y a pas de vérité objective en droit, et pourtant, personne ne songerait à dire d'un jugement qu'il contrevient à la vérité : la décision de justice s'impose comme un mode de véridiction légitime » (*ibid.*). Reste le doute qui, lui, légitimement, peut faire l'objet de discussions dans le cadre d'une controverse sociale, entre ceux pour qui il y eut viol, et ceux pour qui il y aurait eu un rapport consenti, voire un piège. L'innocence judiciaire est toujours entachée de soupçon citoyen dès lors qu'elle ne coïncide pas avec la condamnation attendue. C'est que la vérité morale n'est pas la vérité judiciaire, et l'on voit l'impuissance de la machine médiatique à dire une vérité qui, finalement, ne lui appartient pas. En tout cas, du point de vue citoyen, dans cette affaire, quel que soit l'imaginaire mobilisé, le clair-obscur du doute, accompagné de l'ombre du soupçon, planera longtemps sur la tête de ceux qui voudraient en savoir plus.

38. Bruno Latour, *Le Nouvel Observateur*, n° 2583.

**Références bibliographiques**

- BARTHES Roland, 1964, *Essais critiques*. Paris, Seuil.
- BARTHES Roland, 1970, *S/Z*, Paris, Seuil.
- BARTHES Roland, 1985, *L'Aventure sémiologique*, Paris, Seuil
- BERGER Anne, 2012, « Le dire », dans R. Frydman et M. Flis-Trèves, *Tout dire ? Transparence ou secret*, Paris, PUF, p. 87-106.
- CHARAUDEAU Patrick, 2007, « Les stéréotypes, c'est bien, les imaginaires, c'est mieux », dans H. Boyer, *Stéréotypage, stéréotypes : fonctionnements ordinaires et mises en scène IV. Langue(s), discours*, Paris, L'Harmattan, p. 49-63.
- CHARAUDEAU Patrick, 2013, *La Conquête du pouvoir. Opinion, persuasion, valeurs*, Paris, L'Harmattan.
- DEBRÉ Régis, 1994, *Manifestes médiologiques*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT Michel, 1976, *Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard.
- MALABOU Catherine, 1996, « Négatifs de la dialectique : entre Hegel et le Hegel de Heidegger (Hyppolite, Koyré, Kojève) », *Philosophie*, n° 52, *Hegel : études*, p. 37-53.
- RICŒUR Paul, 1983, *Temps et récit I*, Paris, Seuil.
- RICŒUR Paul, 1990, « Entre herméneutique et sémiotique », *Nouveaux Actes Sémiotiques*, n° 7, p. 21-31.
- TAGUIEFF Pierre-André, 2006, *L'Imaginaire du complot mondial*, Paris, Mille et une nuits.
- TAUBMANN Michel, 2011, *Affaires DSK : la contre-enquête*, Paris, Éditions du Moment.
- TODOROV Tzvetan, 1967, *Introduction à la littérature fantastique*, Paris, Seuil.
- WEBER Max, [1904-1905] 1964, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.